

## **Paris réaffirme son attachement à la Parisienne de Photographie**

**La Ville de Paris a réaffirmé lors du Conseil de Paris des 3 et 4 juillet son soutien à la Parisienne de Photographie, à sa mission et à la préservation de l'emploi au sein de cette société publique locale.**

La Parisienne de Photographie, incluant l'agence Roger-Viollet, est un acteur de droit privé (société publique locale) dont la Ville et le Département de Paris sont les seuls actionnaires. Elle conserve le très riche fonds de photographie Roger-Viollet, numérise et diffuse par voie commerciale ce fonds ainsi que les différents fonds photographiques de la Ville (12 millions d'images).

La société rencontre depuis plusieurs années de sérieuses difficultés financières notamment causées par la dégradation du marché de la photographie et de la presse. Malgré une participation annuelle de la Ville de 950 000 € et en dépit d'une recapitalisation récente de près d'1 M€, le déficit structurel de la société reste une réalité.

Bruno Julliard, Premier adjoint à la Maire de Paris, a indiqué lors du Conseil de Paris le souhait de la Ville de prolonger d'une année la délégation de service public actuelle qui lie la Ville à la Parisienne de Photographie et qui s'achève au 31 décembre 2017. Cette prolongation sera soumise au vote des élus du Conseil de Paris avant la fin de l'année, dans un périmètre qui sera défini d'ici la rentrée par le Conseil d'Administration de la Parisienne de Photographie et ses personnels, en lien avec la Ville de Paris et qui devra permettre de redessiner un modèle viable.

Afin de piloter la définition de ce nouveau modèle, le Conseil d'Administration, présidé par Jacques Boutault, a nommé le 7 juillet Nicolas Bouillant Directeur Général de la Parisienne de Photographie. Après avoir exercé différentes fonctions au sein notamment de l'APHP et de la Ville de Paris, Nicolas Bouillant succède à Nathalie Doury auprès des équipes de la Parisienne de Photographie.

Bruno Julliard a par ailleurs rappelé lors du Conseil de Paris l'ambition portée par la Ville en matière de photographie patrimoniale. Afin de créer un véritable pôle des fonds photographiques patrimoniaux, il sera proposé au Conseil d'Administration la reprise de la conservation des 6 millions de photographies du fonds Roger-Viollet par la Direction des Affaires Culturelles qui gère déjà de nombreux fonds, en lien avec l'Atelier de Restauration et de Conservation des Photographies de la Ville de Paris, outil d'excellence reconnu à l'international.

### **Contacts presse**

Ville de Paris : Fiona Guitard / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61